



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 92036

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le contrôle du financement de la construction des lieux de culte en France. La loi de 1905 a interdit que ce financement soit public. Cela pose inévitablement la question de l'origine des fonds, s'agissant notamment des mosquées, pour lesquelles il existerait plusieurs centaines de projets à l'heure actuelle en France, mais aussi d'autres cultes dits « émergents ». Dans le contexte actuel, une vigilance renforcée doit être mise en œuvre pour que les lieux de culte ne soient pas financés par des personnes ou des structures portant un message contraire aux valeurs de la République. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse l'informer des mesures concrètes prises pour renforcer ce contrôle et éventuellement des résultats obtenus.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92036

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10371

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)